

ARRETE n°2018-169

portant proclamation des résultats de l'élection à la vice-présidence étudiante de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 10 novembre 2017 ;

Vu la délibération du 7 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;

Vu l'arrêté n°2018-130 du 18 septembre 2018 relatif à l'élection d'une vice-présidente étudiante ou d'un vice-président étudiant au sein du Conseil académique de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des urnes en date du 1^{er} octobre 2018.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Considérant les résultats suivants :

	1^{er} tour	2^{ème} tour	3^{ème} tour
Suffrages	67	71	72
Bulletins blancs et nuls	4	3	1
Suffrages exprimés	63	68	71
Lhéo VINCENT	28 voix	31 voix	37 voix
Kulwa OLA DAVIES	29 voix	32 voix	34 voix
Grégoire PERRUCHOT	6 voix	5 voix	désistement

ARRETE

Article unique : Monsieur Lhéo Vincent est élu, à la majorité relative des membres du Conseil académique, vice-président étudiant de l'Université Paris-Est Créteil.

Fait à Créteil, le 1^{er} octobre 2018

Le Président

Jean-Luc Dubois-Randé

